

SECTION 24 Édition 2025

MOUTONS ET CHÈVRES

Directeur : to TBA, information via courriel à info@shawvillefair.ca

Juge: il sera présenté séance tenante

Exposition : Samedi 30 août 2025 à 10h

Règlements

- Les moutons doivent être sur place au plus tard à 8h30 le jour de l'exposition.
- Le départ pourra se faire 30 minutes après la fin de l'exposition
- Les exposants doivent faire preuve d'une assurance responsabilité de 2 000 000 \$ et leur membership sur le document d'inscription. Ces formalités doivent être complétées avant que leur inscription soit confirmée. Les inscriptions doivent être faite via AssistExpo au plus tard le 19 août 2025.
- Si l'inscription est faite par la poste, l'inscription doit être reçu au plus tard le 12 août P.A.S. CP 149 Shawville Québec, J0X 2Y0
- Les frais d'inscription sont de 15% du montant total des gains.
- Tout animal présentant des signes de maladie contagieuse seront immédiatement mis en quarantaine, hors du terrain de la Foire, à la demande du Comité du concours.
- Un examen vétérinaire confirmant l'innocuité de l'animal ou des animaux permettra la participation à l'exposition. Les frais du vétérinaire sont à la charge de l'exposant.
- Tous les moutons doivent avoir leur étiquette d'oreille CLIA et pour les résidents du Québec leur étiquette ATQ.
- Le comité se réserve le droit de combiner des classes advenant le peu de participants. S'il y a 1 ou 2 participants dans une classe, cette classe sera combiné dans la classe "Tout race confondue".
- Les exposants peuvent présenter 6 têtes par race et un maximum de 2 têtes dans une section pour les individus.
- Les exposants doivent être vêtus tel qu'exigé pantalons noirs et chemise blanche.
- Les laisser-passer d'accès seront attribués de la façon suivante : 1 laisser-passer par 6 têtes
- Les laisser-passer pour véhicule doivent être fixés au véhicule afin de pouvoir entrer. Les véhicules sans laisser-passer pourraient être remorqués.

Classes régulières

Tableau des prix pour chaque race

1 ^{ère} place 60\$, 2 ^e place 50\$, 3 ^e place 40\$, 4 ^e place 30\$, 5 ^e place 25\$, 6 ^e place 20\$, 7 ^e place 20\$, 8 ^e place 20\$, 9 ^e place 20\$, 10 ^e place 20\$.

Race DORPER

1. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
2. Brebis – 1^{ière} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
3. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
4. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)
2^e Championne Brebis (ruban seulement)
Champion Bélier (ruban seulement)
2^e Champion Bélier (ruban seulement)

5. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participé dans d'autres classes.
6. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race CHEVIOTS DU NORD

7. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
8. Brebis – 1^{ière} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
9. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
10. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)
2^e Championne Brebis (ruban seulement)
Champion Bélier (ruban seulement)
2^e Champion Bélier (ruban seulement)

11. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participé dans d'autres classes.
12. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race SUFFOLKS

13. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
14. Brebis – 1^{ière} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
15. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
16. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)
2^e Championne Brebis (ruban seulement)
Champion Bélier (ruban seulement)

2^e Champion Bélier (ruban seulement)

17. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participé dans d'autres classes.
18. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race DORSETS

19. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
20. Brebis – 1^{ère} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
21. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
22. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)

2^e Championne Brebis (ruban seulement)

Champion Bélier (ruban seulement)

2^e Champion Bélier (ruban seulement)

23. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participé dans d'autres classes.
24. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race HAMPSHIRE

25. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
26. Brebis – 1^{ère} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
27. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
28. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)

2^e Championne Brebis (ruban seulement)

Champion Bélier (ruban seulement)

2^e Champion Bélier (ruban seulement)

29. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participé dans d'autres classes.
30. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race TOUTE AUTRE RACE

- 31. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
- 32. Brebis – 1^{ère} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
- 33. Bélier-Yearling-3e paire d'inciseurs doivent être en place
- 34. Bélier-1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place.

Championne Brebis (ruban seulement)
2^e Championne Brebis (ruban seulement)
Champion Bélier (ruban seulement)
2^e Champion Bélier (ruban seulement)

- 35. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participés dans d'autres classes.
- 36. Le troupeau de l'exposant (né sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 4 animaux. Mâles et femelles permis. Tous de la même race. Chaque animal doit avoir participé à l'une ou l'autre des classes précédentes.

Race CROISÉES/COMMERCIALES

- 37. Brebis- Yearling- 3^e paire d'inciseurs temporaires doivent être en place
- 38. Brebis – 1^{ère} paire d'inciseurs temporaires doivent être en place

Championne Brebis (ruban seulement)
2^e Championne Brebis (ruban seulement)

- 39. Progéniture du père (née sur la ferme de l'exposant). Un groupe de 3 animaux du même père. Le 1^{ère} paire d'inciseurs doivent être en place. Mâles et femelles permis. Ils peuvent avoir participés dans d'autres classes.

SÛPREME CHAMPIONNE BREBIS (BANNIÈRE)

SÛPREME CHAMION BÉLIER (BANNIÈRE)